

## **Compte Rendu Audience DASEN du 12 janvier 2026**

Présents : Mme FIS, Directrice Académique (en début d'audience uniquement), Mr CHARLEMEIN, Adjoint à la DASEN, Mr BODONYI, Secrétaire Général de la DSDEN

La DASEN commence par un point sur semaine de rentrée. Elle fait état de conditions exceptionnelles avec les alertes successives de météo-France changeantes (orange/rouge).

Décision réfléchie avec principe de précaution : pour la neige une souplesse a été observée pour les absences des enseignants. Les territoires ont été touchés inégalement.

Pour la tempête, le préfet a décidé de la fermeture des écoles du département sans mise en place de service minimum d'accueil par les municipalités.

### **1) Calendrier des instances**

**SNUDI FO 76** : Quelle incidence aura le report des instances de carte scolaire sur le calendrier du Mouvement Intra-départemental ?

**Administration** : Les instances de carte scolaire sont reportées après le 23/03 (élections municipales). L'ouverture du serveur mouvement est prévue le 20/04 (pendant vacances) avec une fermeture le 04/05.

**SNUDI FO 76** : Nous demandons que la CAPD recours des temps partiels et disponibilités se tienne avant la fin de l'année scolaire pour permettre aux personnels d'avoir une visibilité claire sur l'organisation de leur future année scolaire.

**Administration** : Il y a peu de situations en examinée en CAPD (recours) car beaucoup de dossiers sont réglés lors des recours gracieux. Il n'est pas prévu de changer le calendrier de la CAPD recours temps partiels et disponibilités.

**Observation de FO** : *Il n'est pas surprenant que le nombre de recours soit réduit puisqu'il est difficile de maintenir une demande qui aurait été refusée sachant qu'aucune réponse ne sera donnée avant la rentrée scolaire.*

### **2) USEP**

**SNUDI FO 76** : Plusieurs personnels nous alertent sur la suppression des IPE et, par conséquent la fin du versement d'une indemnité pour les PE organisant des activités avec l'USEP dans leurs écoles. Nous demandons que des crédits puissent être débloqués afin de les indemniser et de pérenniser l'USEP.

**Administration** : L'USEP est et restera un programme d'Education Populaire et s'inscrit donc dans une démarche volontaire des PE. La DASEN réaffirme que c'est volontaire et bénévole.

La DSDEN ne dispose pas d'IPE cette année, elle ne peut donc en donner.

Les collègues ont pu disposer de briques de PACTE (pour certains cas). Il reste 10% des briques environ avec un pourcentage limité pour les projets innovants.

Il y avait quelques IPE pour le 2<sup>nd</sup> degré mais aucun dans le 1<sup>er</sup> degré.

Il n'y a pas d'autre budget dans lequel aller prendre pour rémunérer cet engagement volontaire.

**Observation de FO** : *Les personnels engagés dans l'USEP donnent déjà beaucoup de leur temps personnel pour mettre en place les activités. Les IPE étaient une reconnaissance de leur engagement. Leur suppression risque d'acter la fin de l'USEP dans de nombreuses écoles. C'est inadmissible.*

### 3) Brigade Rep+

**SNUDI FO 76** : Plusieurs écoles nous alertent sur l'organisation des pondérations dans les écoles REP+ cette année : le départ de tous les PE pendant une semaine complète a suscité plusieurs problèmes. Par ailleurs, les pondérations ne sont pas toujours réalisées par le même remplaçant au sein d'une même classe, ce qui complexifie la liaison de l'enseignant de la classe avec les enseignants brigades.

**Administration** : La DSDEN fait son possible pour qu'il y ait une continuité des remplacements. Le tableau (planning) ne sera pas mis à disposition de tous les personnels.

Le directeur pourrait être le seul destinataire de ce tableau.

Le directeur pourra être amené à rester plus longtemps dans l'établissement pour faire le lien avec l'équipe.

La DSDEN va repenser le dispositif de formation l'an prochain (4 jours en continu de toute l'école). C'est en cours de réflexion.

La DSDEN fait son possible pour prendre en compte les situations individuelles pour les missions de remplacement mais elle rappelle « qu'un remplaçant remplace ». Les autres questions sont donc secondaires. Est-ce tenable du point de vue RH de demander un volontariat pour ces missions ?

Concernant les questions de dysfonctionnement sur les ISSR et primes, la DSDEN va se renseigner auprès de la DIPE pour ces questions se règlent.

### 4) Formulaire ASA

**SNUDI FO 76** : Le formulaire unique qui a été mis en place pour déclarer tout type d'absence a créé de la confusion dans les circonscriptions pour la déclaration des RIS. Certains IEN demandent de l'utiliser pour déclarer la RIS, d'autre pour déclarer l'absence à une animation pédagogique.

**Administration** : La DSDEN va se pencher sur ce problème. Si le formulaire a été modifié c'était pour gagner en efficacité. Les cases RIS ont été enlevées pour gain de place sur le formulaire.

Cela pose problème si toutes les circo ne fonctionnent pas pareil.

Le formulaire sert à déclarer la RIS et non l'animation pédagogique à déduire des 108h.